

DOSSIER POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES

**Catégorie n° 6 du conseil d'administration de la
ComUE Lyon Saint-Étienne**

Scrutin des 1^{er} et 2 juin 2026

Le dossier, pour être complet, devra contenir :

- Une liste récapitulant l'ensemble des candidats (signée par le ou la délégué(e) de liste) ;
- Une déclaration individuelle de candidature (accompagnée d'une photocopie de la carte d'étudiant ou, à défaut, d'un certificat de scolarité) ;
- Le cas échéant, une profession de foi n'excédant pas deux (2) pages A4 (soit une feuille recto-verso), qui peut également être adressée sous format pdf à elections.comue@universite-lyon.fr.

**Date limite de réception des candidatures :
Jeudi 7 mai 2026 – 12h00 (midi)**

Le dossier de candidatures, accompagné des pièces justificatives, doit être :

- soit adressé par lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi) ou directement remis en mains propres contre récépissé, auprès du service des affaires juridiques et des marchés publics de la ComUE (92, rue Pasteur, 69007, Lyon).

Le dossier doit alors comporter les déclarations individuelles de candidature et la liste récapitulative originales.

- soit envoyé par voie électronique à l'adresse suivante : elections.comue@universitelyon.fr.

Scrutin des 1^{er} et 2 juin 2026

DÉCLARATION DE CANDIDATURE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMUE
Catégorie n° 6

Nom de la liste :

.....
.....

Nom du ou de la délégué(e) de liste¹ :

.....

Soutiens éventuels, à faire figurer sur les bulletins de vote :

.....
.....
.....
.....
.....

Indiquer les candidats par ordre préférentiel :

N°*	NOM Prénom	Établissement d'origine**	Domaine de formation***
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

¹ Ce délégué est l'interlocuteur exclusif des services de la ComUE, pour les échanges relatifs à la candidature de la liste qu'il représente.

*La liste peut être incomplète. Elle doit néanmoins comprendre un nombre de candidats au moins égal à cinq (5) et au maximum égal à dix (10), avec l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

**La liste doit assurer la représentation d'au moins deux (2) établissements membres de la ComUE.

La liste comprend également :

- au moins 60 % de candidats inscrits dans les universités membres ;
- au moins 20 % de candidats inscrits dans les autres établissements membres.

***La liste doit comprendre :

- au moins 40 % de candidats relevant des domaines de formation droit, économie et gestion et lettres et sciences humaines ;
- au moins 40 % de candidats relevant des domaines de formation sciences et santé.

Les candidats sont présumés représenter la catégorie dont ils relèvent au sein de leur établissement d'origine.

Date.....

Nom et signature du ou de la délégué(e) de liste

Scrutin des 1^{er} et 2 juin 2026

DÉCLARATION DE CANDIDATURE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMUE
Catégorie n° 6

Je soussigné(e) (*NOM Prénom*) :

Né(e) le :

Adresse électronique institutionnelle :

Établissement :

Domaine de formation :

- Droit, économie et gestion ou lettres et sciences humaines
- Sciences ou santé.

Déclare me porter candidat(e), sur la liste «

..... »

Au rang n°..... .

PJ : Photocopie de la carte d'étudiant ou, à défaut, d'un certificat de scolarité.

Date.....

Signature